

# REGLEMENT RAID AVENTURE DU BTP

## PARTIE 1 — PARTICIPANTS & INSCRIPTIONS

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Raid Aventure APAS-BTP est strictement réservé aux bénéficiaires de l'APAS-BTP, c'est-à-dire aux salariés issus d'entreprises adhérentes, âgés de plus de 18 ans le jour de la course. La participation de mineurs n'est pas autorisée.

### COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes sont composées de 2 personnes et peuvent être interentreprises. Trois catégories sont ouvertes :

- Hommes
- Femmes
- Mixte

Chaque équipe doit désigner un capitaine au moment de l'inscription. Le jour de l'épreuve, toute équipe incomplète sera hors classement.

*△ Les participants ne trouvant pas de coéquipier peuvent s'inscrire sur une liste d'attente afin d'être mis en contact avec d'autres participants dans la même situation.*

### QUOTA PAR ENTREPRISE

Une même entreprise peut inscrire au maximum 10 personnes, soit 5 équipes de 2. Les équipes supplémentaires seront placées en liste d'attente par ordre d'arrivée et intégrées à la clôture des inscriptions selon les places disponibles.

### VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Une inscription est validée uniquement lorsque le dossier complet est reçu : formulaire d'inscription dûment rempli, règlement acquitté et ensemble des documents demandés. Tout dossier incomplet sera placé en liste d'attente.

### OPTION :

Il est possible de soustraire à 2 options :

- **Transport** : accès en train avec subvention de l'organisation, incompatible avec son propre VTT
- **Location de VTT** : location sur place d'un VTT et d'un casque

### ASSURANCES PARTICIPANTS :

- Assurances incluses : Responsabilité civile et Assistance rapatriement
- Assurance en option : Voyage multirisques (annulation sous conditions)

Infos détaillées :

[https://www.apas.asso.fr/sites/default/files/2023-03/ASSURANCE%20VOYAGE%207218%20DOCUMENT%20%27INFORMATION%2004\\_23.pdf](https://www.apas.asso.fr/sites/default/files/2023-03/ASSURANCE%20VOYAGE%207218%20DOCUMENT%20%27INFORMATION%2004_23.pdf)

## **PARTIE 2 — ÉPREUVES & CLASSEMENT**

### **FORMAT DE LA COURSE**

Le Raid Aventure APAS-BTP se déroule sur 3 jours et comprend plusieurs disciplines (VTT, kayak, course d'orientation, etc.). Les épreuves ne sont pas chronométrées séparément. Le temps global, cumulé sur l'ensemble du Raid, détermine le classement.

### **CLASSEMENT PAR CATEGORIES**

Le classement est établi par catégorie. Il n'existe pas de classement individuel. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont récompensées lors de la cérémonie de remise des prix.

### **PENALITES DE TEMPS**

Des pénalités de temps peuvent être appliquées et s'ajouteront au temps final de l'équipe dans les cas suivants :

- Non-présentation ensemble à un point de contrôle
- Pointage manqué à l'un des points de contrôle obligatoires
- Non-respect des consignes de course

### **MODIFICATIONS DU PARCOURS**

L'organisation se réserve le droit de modifier les distances ou de remplacer certaines épreuves pour des raisons techniques ou météorologiques. En cas de conditions météorologiques extrêmes représentant un danger pour les participants, une ou plusieurs épreuves pourront être annulées et remplacées par des alternatives adaptées.

### **ABANDON EN COURS DE COURSE**

En cas d'abandon, l'équipe doit impérativement contacter l'organisation dans les plus brefs délais au numéro communiqué lors du briefing et indiqué dans le roadbook. L'équipe peut :

- Regagner le centre par ses propres moyens
- Solliciter un transport par l'organisation, selon disponibilité d'un véhicule

*⚠ Une équipe ayant abandonné peut reprendre sur une épreuve ultérieure, mais sera définitivement disqualifiée du classement général.*

## **PARTIE 3 — SÉCURITÉ & ÉTHIQUE**

### **APTITUDE PHYSIQUE ET FORMULAIRE SANTE**

Depuis le 1 janvier 2024 et dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Toujours dans l'optique d'accompagner les pratiquants dans une démarche de prévention des risques pour leur santé liés à la pratique d'une activité sportive parfois intensive incluant la compétition, la Fédération Française de Triathlon a souhaité mettre en place un Formulaire Info Santé.

Est accepté :

- Licence FFTRI compétition
- Non licencié FFTRI = Formulaire Info Santé (à renseigner lors de l'inscription).

Les participants devront signer une attestation sur l'honneur de leur aptitude à savoir nager, ou présenter un certificat d'une autorité qualifiée.

## **DISPOSITIF DE SECOURS (DSP)**

La sécurité médicale est assurée par un Dispositif de Secours aux Personnes (DSP) comprenant une équipe de secouristes et une ambulance présents sur le parcours tout au long de l'épreuve. En cas d'accident ou de situation d'urgence :

- Contacter le 112 (en cas d'accident grave)
- Contacter le DPS au numéro communiqué lors du briefing et indiqué dans le roadbook.
- Contacter ensuite l'organisation au numéro indiqué dans le roadbook.

*△ C'est le DSP qui détermine le protocole d'intervention en fonction de la gravité de la situation. Ses décisions s'imposent à tous les participants.*

## **BRIEFING OBLIGATOIRE**

La présence du capitaine de chaque équipe au briefing est obligatoire. L'absence entraîne la disqualification immédiate de l'équipe. Les consignes données lors du briefing doivent être scrupuleusement respectées.

## **POINTS DE CONTROLE**

Des points de contrôle sont répartis sur le parcours. Les équipes doivent impérativement se présenter ensemble à chaque point de contrôle. Tout manquement entraîne une pénalité de temps.

## **MOTIFS DE DISQUALIFICATION**

Les comportements suivants entraînent la disqualification immédiate :

- Toute forme de tricherie
- Atteinte à la sécurité d'autres participants ou au bon déroulement des épreuves
- Non-respect des consignes de course ou de sécurité

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve sans risque pour sa santé.

## **REGLES SPECIFIQUES PAR DISCIPLINE**

### **VTT**

- Port du casque obligatoire (jugulaire attachée et ajustée, normes françaises en vigueur)
- Respect du code de la route en toutes circonstances

### **Kayak**

- Port du gilet de secours obligatoire
- Port de chaussures fermées obligatoire

### **Course d'orientation**

- Rester impérativement sur les sentiers balisés
- Respecter les zones de protection environnementales

## **ÉTHIQUE ET SOLIDARITE**

### **Le respect des personnes :**

Se respecter soi-même et respecter les autres : les volontaires, les autres coureurs, les organisateurs, et les organismes et personnes locales qui accueillent le raid :

L'aide matérielle aux autres coureurs est autorisée pendant la course,

Le respect des riverains est de rigueur lors des traversées de zones urbaines.

### **Le respect de l'environnement**

Respecter la faune et la flore environnante doit être une préoccupation permanente de l'ensemble des participants.

Le respect des zones de protection environnementales étant une préoccupation permanente du Raid Aventure APAS-BTP, nous demandons aux participants de bien

rester sur les sentiers (plus particulièrement sur l'épreuve de course d'orientation où les parcours ne sont pas balisés)

## MATERIEL

Le tableau ci-dessous récapitule le matériel à prévoir. La location de VTT et de casque est possible auprès de l'organisation (incompatible avec l'option transport).

✓ Matériel obligatoire	★ Matériel recommandé
Réserve d'eau (min. 1L / équipe)	Nécessaire de réparation VTT
Pièce d'identité (par coureur)	Chaussures de trail cramponnées et imperméables
Téléphone GSM (par équipe)	Pantalon à jambes longues
Couverture de survie	Boussole
Chaussures fermées (kayak)	Écharpe ou tour de cou
Casque VTT (jugulaire attachée)	Veste imperméable
	Sac à dos / vêtements de rechange / montre

## PARTIE 4 — DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée par écrit (mail ou courrier) :

#### APAS-BTP | Service Événements

14-18, rue de la Vanne — CS 40 064 — 92541 Montrouge Cedex

Email : [evenements@apas.asso.fr](mailto:evenements@apas.asso.fr)

Les frais d'annulation s'appliquent quel que soit le motif (grève, intempéries, accident, perte d'emploi, décès, etc.) et ne peuvent être réduits :

Délai avant l'événement	Frais d'annulation
60 jours ou plus	5 %
Entre 59 et 45 jours	10 %
Entre 44 et 30 jours	25 %
Entre 29 et 11 jours	50 %
10 jours et moins	100 %

### ASSURANCE

L'organisation est couverte pour la durée du Raid Aventure APAS-BTP par une assurance responsabilité civile liée à la vie associative.

#### MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon — 72030 LE MANS CEDEX 9

## **DROIT A L'IMAGE**

Les participants acceptent, sans contrepartie financière, les prises de vues et de sons réalisées pendant l'événement, ainsi que leur exploitation : diffusion web, réseaux sociaux et supports print.

## **PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :**

Règlement Général sur la Protection des Données

Les données à caractère personnel collectées dans le présent formulaire sont traitées par l'APAS-BTP afin de vous tenir informé sur nos actualités. Les données identifiées par un astérisque sont indispensables pour traiter votre demande. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, dans certains cas, vous opposer au traitement de vos données, en demander la limitation ou la portabilité et transmettre des directives post-mortem. Pour exercer ces droits il convient d'envoyer :

<p>un courrier à</p> <p><b>APAS-BTP   Service Adhésions</b> 14-18 rue de la Vanne CS 40 064 92541 Montrouge Cedex</p>	<p><b>ou un email à :</b></p> <p>contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr. En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.</p>
---	---